

# Effectuer des recherches documentaires pour un mémoire ou une thèse

Bourses



L'OFAJ attribue des bourses permettant d'effectuer un séjour destiné à des recherches documentaires, collectes d'informations, interviews etc. auprès d'institutions ou personnalités en Allemagne.

*« Ayant pu rencontrer et interroger de nombreuses personnalités et experts, je ne puis qu'être satisfait quant à mon séjour de recherche. Tous les entretiens furent courtois et mes interlocuteurs des plus accueillants et tant surpris qu'heureux de rencontrer un Français s'intéressant aux questions relatives à mon thème de mémoire. »*

Laurent, Aix-en-Provence

*« Ich hatte während meines Forschungsaufenthaltes in Paris die Möglichkeit, die relevante Literatur zu sichten, weitere Sekundärliteratur zu recherchieren und dieses Material zu digitalisieren. Durch die intensive Recherche und die Auseinandersetzung mit dem anvisierten Thema meiner Arbeit habe ich während des Aufenthalts eine wichtige Grundlage für das Erstellen meiner Abschlussarbeit und damit für die wichtige Endphase meines Studiums legen können. »*

Dennis, Hambourg

## Public concerné

Étudiants/doctorants de toutes disciplines dont le mémoire/la thèse nécessite un séjour de recherche en Allemagne

## Conditions de participation

- > Avoir moins de 30 ans révolus
- > Résider de façon permanente en France
- > Posséder une bonne connaissance de la langue allemande

Pendant leur séjour en Allemagne, les étudiants/doctorants doivent veiller à être couverts par une assurance maladie, responsabilité civile, accident.

## Aide de l'OFAJ

Si la demande répond à tous les critères, l'OFAJ peut accorder :

- > une bourse de 150 € pour deux semaines ou 300 € pour un mois,
- > une subvention forfaitaire pour frais de voyage.

L'aide de l'OFAJ est versée sur le compte de l'étudiant/ du doctorant à réception du rapport intermédiaire sur le résultat des recherches effectuées qui doit parvenir à l'OFAJ dans un délai d'un mois après la fin du séjour.

Par la suite, un exemplaire du mémoire ou de la thèse doit être envoyé à l'OFAJ qui peut le publier.

Si ces documents ne sont pas présentés, l'OFAJ peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse.

## Modalités de candidature:

La demande de subvention devra parvenir à l'OFAJ au plus tard un mois avant le début du séjour (la date d'arrivée à l'OFAJ faisant foi). Le formulaire de demande de subvention doit être accompagné des documents suivants :

- > Curriculum vitae
- > Descriptif détaillé du projet de recherche et bibliographie
- > Relevé d'identité bancaire

Seules les demandes dûment remplies, signées, accompagnées des documents cités plus haut arrivant dans les délais seront traitées par l'OFAJ.

## Plus d'informations

Directives OFAJ :  
[www.ofaj.org/directives](http://www.ofaj.org/directives)

Formulaire OFAJ de demande de subvention  
« enseignement supérieur » :  
[www.ofaj.org/formulaires](http://www.ofaj.org/formulaires)

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)  
Formation professionnelle et Échanges universitaires  
51 rue de l'Amiral-Mouchez, 75013 Paris  
Tél. : +33 1 40 78 18 03  
[noack@ofaj.org](mailto:noack@ofaj.org)  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)